




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-852**

**Séance publique du**

**24 novembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1205784-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ELECTION DE HUIT ADJOINTS AU MAIRE**

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général  
Direction Assemblées et Vie  
Institutionnelle

**Nomenclature : 5.2**  
Fonctionnement des assemblées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2021

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : ELECTION DE HUIT ADJOINTS AU MAIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à la démission du deuxième adjoint au Maire et par délibération n° DL.2021-851 du 24 novembre 2021, le Conseil Municipal a adopté le maintien du nombre d'adjoints au maire.

Un siège de deuxième Adjoint au Maire étant vacant, il apparaît nécessaire de pourvoir au remplacement de ce poste en procédant à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

L'article L.2122-7-2 du CGCT précise que :

« Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Tout conseiller municipal (adjoint au maire ou conseiller municipal) peut se porter candidat.

Afin de respecter l'ordre initial des adjoints tel que voté lors du scrutin de liste du 24 septembre 2021, la candidature d'un adjoint pour un poste d'adjoint vacant ou devenu vacant, ne peut être acceptée que s'il occupe un rang inférieur au rang à pourvoir.

Dans le cas où un adjoint du rang inférieur est élu au rang prévu par cette délibération, son poste devient vacant et est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de cette même séance.

Afin de pourvoir au poste de deuxième adjoint au maire et pour respecter la parité et l'alternance de chaque sexe sur les postes d'adjoints au maire et suite aux candidatures reçues (du 4<sup>ème</sup> adjoint au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, du 6<sup>ème</sup> adjoint au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, du 8<sup>ème</sup> adjoint au poste de 6<sup>ème</sup> adjoint, du 10<sup>ème</sup> adjoint au poste de 8<sup>ème</sup> adjoint, du 12<sup>ème</sup> adjoint au poste de 10<sup>ème</sup> adjoint, du 14<sup>ème</sup> adjoint au poste de 12<sup>ème</sup> adjoint, du 16<sup>ème</sup> adjoint au poste de 14<sup>ème</sup> adjoint et pour le poste de 16<sup>ème</sup> adjoint), il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de huit postes d'adjoints au maire.

### **Informations relatives au mode de scrutin applicable :**

En cas d'élection de plusieurs adjoints, ceux-ci sont élus selon les règles prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, soit à bulletins secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal (article L.2122-10 du CGCT) et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures (article L.2122-12 du CGCT).

Les listes des candidats aux fonctions d'adjoints doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Elles doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu de ces informations, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant ou devenu vacant, la candidature d'un adjoint à ce poste ne peut être acceptée que s'il occupe un rang inférieur au rang à pourvoir, afin de respecter l'ordre des adjoints tel que voté lors de la dernière élection des adjoints au maire.
- **DECIDER** que si un adjoint du rang inférieur est élu à un rang prévu dans cette délibération, son poste devient vacant et est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de cette même séance.
- **PROCEDER** à l'élection des adjoints au maire correspondants aux vacances de postes constatées.
- **APPROUVER** le résultat du scrutin.

\*\*\*\*\*

Nombre de listes déposées : 1 (« La Passion d'Aix » - Mme DI CARO ANTONUCCI)

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12

Nombre de votants : 39

Nuls : 1

Blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 19

**La liste « La Passion d'Aix » conduite par Mme DI CARO ANTONUCCI est élue.**

Mme DI CARO ANTONUCCI Sylvaine (2<sup>ème</sup> Adj.)

Mme VINCENTI Fabienne (4<sup>ème</sup> Adj.)

Mme AUGÉY Dominique (6<sup>ème</sup> Adj.)

Mme ZERKANI-RAYNAL Karima (8<sup>ème</sup> Adj.)

Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre (10<sup>ème</sup> Adj.)

Mme BONTHOUX Odile (12<sup>ème</sup> Adj.)

Mme BILLOT Brigitte (14<sup>ème</sup> Adj.)

Mme BIANCO Kayané (16<sup>ème</sup> Adj.)

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 15
Suffrages Exprimés	: 39
Pour	: 39
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

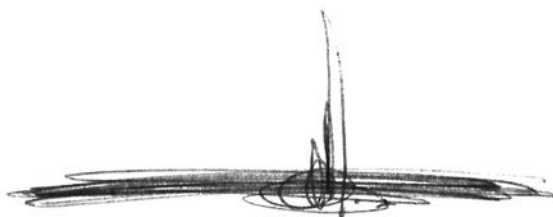
Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

DÉPARTEMENT

13

ARRONDISSEMENT

Effectif légal du conseil municipal

55

PRÉFECTURE  
AIX EN PROVENCE  
29 NOV. 2021  
COURRIER ARRIVE

COMMUNE :

AIX EN PROVENCE

Communes de 1 000  
habitants et plus

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	Mme	JOISSAINS Sophie	25/10/1969	24/09/2021	12963
Premier adjoint	M.	BRAMOULLE Gérard	17/12/1944	24/09/2021	12963
Deuxième adjoint	Mme	DI CARO ANTONUCCI Sylvaine	19/07/1951	24/09/2021	12963
Troisième adjoint	M.	TAULAN Francis	15/09/1950	24/09/2021	12963
Quatrième adjoint	Mme	VINCENTI Fabienne	13/03/1960	24/09/2021	12963
Cinquième adjoint	M.	VINCENT Jean-Louis	12/02/1947	24/09/2021	12963
Sixième adjoint	Mme	AUGEY Dominique	08/01/1956	24/09/2021	12963
Septième adjoint	M.	ZAZOUN Michaël	08/09/1966	24/09/2021	12963
Huitième adjoint	Mme	ZERKANI-RAYNAL Karima	14/11/1971	24/09/2021	12963
Neuvième adjoint	M.	DUBOST Jean-François	26/07/1950	24/09/2021	12963
Dixième adjoint	Mme	SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre	01/09/1940	24/09/2021	12963
Onzième adjoint	M.	PAOLI Stéphane	06/12/1981	24/09/2021	12963
Douzième adjoint	Mme	BONTHOUX Odile	17/05/1957	24/09/2021	12963
Treizième adjoint	M.	CHEVALIER Eric	31/07/1961	24/09/2021	12963
Quatorzième adjoint	Mme	BILLOT Brigitte	01/04/1958	24/09/2021	12963
Quinzième adjoint	M.	DIJON Sylvain	31/01/1989	24/09/2021	12963
Seizième adjoint	Mme	BIANCO Kayané	10/06/1996	28/06/2020	12963
Dix-septième adjoint	M.	BENKACI Moussa	01/04/1967	24/09/2021	12963
Dix-huitième adjoint	Mme	FERNANDEZ Stéphanie	15/02/1977	24/09/2021	12963
Dix-neuvième adjoint	M.	DONATINI Gilles	28/01/1970	24/09/2021	12963
Vingtième adjoint	Mme	MEGGIATO Perrine	25/07/1978	24/09/2021	12963
Vingt-et-unième adjoint	M.	DILLINGER Laurent	03/09/1969	24/09/2021	12963
Conseiller municipal	Mme	OLLIVIER Arlette	24/03/1938	28/06/2020	12963
Conseiller municipal	M.	SUSINI Jules	22/09/1943	28/06/2020	12963
Conseiller municipal	Mme	TERME Françoise	13/02/1948	28/06/2020	12963
Conseiller municipal	M.	BOUDON Jacques	01/05/1948	28/06/2020	12963
Conseiller municipal	M.	GRUVEL Jean-Christophe	19/11/1957	28/06/2020	12963
Conseiller municipal	Mme	DEVESA Brigitte	03/03/1960	28/06/2020	12963

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS ET AVEC POUVOIR  
(Extrait du registre des délibérations – Art L.2121-23 du CGCT)

AMIACH Jonathan 	ANGELETTI Laurence 	AUGEY Dominique 	BENDELE Béatrice 	BENKACI Moussa 
BIANCO Kayané 	BILLOT Brigitte 	BONTHOUX Odile 	BOUDON Jacques 	BRAMOULLÉ Gérard 
CALENDINI Pierre Paul <i>Don Calendini final</i> 	CANUET Joëlle 	CAPEAU Rémi 	CASANOVA Pierre-Emmanuel 	CHEVALIER Eric 
COURANJOU Françoise 	DAURES Agnès 	DEVESA Brigitte 	DI CARO ANTONUCCI Sylvaine 	DI MEO Cyril 
DIJON Sylvain 	DILLINGER Laurent 	DONATINI Gilles 	DUBOST Jean-François <i>1.10 M=4</i> 	DUMICHEL Frédérique 
FERAUD Marc 	FERNANDEZ Stéphanie 	GRUVEL Jean-Christophe 	HADAQUI Sellam 	HUARD Elisabeth 
HUBERT Claudie 	JANER Amandine 	JOISSAINS Sophie 	KHOUIEL Salah-Eddine 	KLEIN Philippe 
LENFANT Gaëlle 	MEGGIATO Perrine 	MEYNET DE CACQUERAY Sophie 	OLLIVIER Arlette 	PAOLI Stéphane 
PARRA Alain 	PENA Marc 	PETEL Anne-Laurence 	PIGNATEL Josy 	SCANDOLERA Laure 
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre 	SPANO Pierre 	SUSINI Jules 	TAULAN Francis 	TERME Françoise 
TRIVIDIC Solène 	VINCENT Jean-Louis 	VINCENTI Fabienne 	ZAZOUN Michaël 	ZERKANI-RAYNAL Karima 